

Henri PONS

Marseille, le

**09 SEP. 2019**

Conseiller Départemental  
Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille  
et à la Mobilité

*Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Maire d'Eyguières*

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI  
Président du Territoire du Pays d'Aix-en-Provence  
Territoire du Pays d'Aix-en-Provence  
Hôtel de Boadès  
8 Place Jeanne d'Arc  
CS 40868  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Madame le Président,

Par arrêté du 25 juillet 2019, vous nous avez transmis ce projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aix-en-Provence. Cette modification permet notamment la levée de certains secteurs d'attente de projet et apporte des précisions sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Concernant l'OAP « Pomone » sur la couronne urbaine du centre d'Aix-en-Provence à l'ouest de la nationale RN296, le Département rappelle que l'ouverture à la circulation publique d'un accès situé sur le giratoire RD10/RD17 va nécessiter une étude de son redimensionnement. La redistribution des branches de ce carrefour en fonction du trafic attendu devra être validée par la Direction des Routes du Département.

Par ailleurs, la transformation des emplacements réservés ER 86 et ER 492 en marges de recul de 20m et 75m est conforme aux demandes du Département.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri PONS

